

Bouffée d'Air

Le bulletin de l'association
Environnement et Développement Alternatif



Anita Villers
présidente



n°140
premier
trimestre 2016

Les gardiens de la mère nature, les peuples nomades Aurons nous encore le temps de nous ressaisir grâce à eux ? Où sont-ils ? Qu'ont-ils à nous enseigner ?

Nous connaissons le célèbre cacique Raoni grâce à ses interventions très médiatisées mais qu'en est-il des suites concrètes en forêt profonde amazonienne ? Le projet titanesque de barrage de Belo Monte en Amazonie se poursuit faisant fi des résistances locales mais quelles seront les conséquences à long terme ?

Lors de la récente COP 21 le contraste entre les paroles des représentants des peuples du Sud et leurs alertes pressantes sur leur disparition imminente, et les solutions toutes plus vertes les unes que les autres des représentants du monde ultra économique dominant, était flagrant.

Si quelques rares peuples autochtones ont survécu malgré les guerres, les trafics d'êtres humains, les agressions minières, les pollutions, la déforestation massive, l'accaparement des terres nourricières, c'est grâce à un usage parcimonieux des ressources à leur portée, une connaissance très fine des milieux et au respect impératif des écosystèmes destinés à être transmis à leurs descendants.

Entre sagesse ancestrale, vie en osmose avec la nature et fuite en avant permanente pour pallier les effets d'un incontestable changement climatique résultat d'un immense gâchis, il est peut-être encore possible de jeter quelques fragiles passerelles ou est-il déjà largement trop tard ??

Au fil de nos recherches nous avons découvert nombre d'articles d'écrivains, d'agronomes, de chercheurs, de militants... respectueux de la sagesse et des connaissances de peuples présentés comme de vraies pépites à préserver. Trop longtemps considérés comme marginaux et appelés à disparaître face aux exigeants appétits du « progrès », il semblerait qu'un revirement s'opère grâce à la multiplication d'alertes sur la perte de savoirs fondamentaux qu'ils détiennent et qu'il ne faudrait surtout pas dénigrer.

Invitée récemment par Ruth Stégassy sur France culture, Valérie Cabanes, juriste, spécialisée dans le droit international humanitaire et les droits humains nous donne un éclairage éloquent et tellement lucide de la situation mondiale que nous avons décidé de lui consacrer ce premier numéro de Bouffée d'air 2016 : notre modeste contribution pour amplifier la voix des peuples trop longtemps méprisés et surtout faire partie de la lame de fond qui se soulève via le mouvement citoyen « End ecoside on Earth » et bien d'autres initiatives qui enflent un peu partout...

**des leçons à tirer, des orientations à prendre, l'envie de changer,
c'est cela « l'après » COP 21 ?**

EDITO

L'implication de Valérie Cabanes dans la défense des peuples autochtones du Canada et du Brésil et dans la reconnaissance des Droits de la Nature

- p 3: Eco: Maison Cide: tuer
- p 4: Accords de Paris, décembre 2015 un Espoir?
- p 5: La sagesse des peuples premiers
- p 7: Ecrire un Droit de la Nature
- p 8 : Communs / Biens communs: quelle différence ?
- p 9: Les initiatives EDA
- p 10: Au Canada, un accord historique pour la forêt



arbre à pains – *artocarpus altilis* – très précieux pour nourrir les populations autochtones en Océanie, en Afrique...
source wikipedia Commons.



Eco : Maison Cide : tuer



Depuis 2006, Valérie Cabanes s'implique dans la défense des droits des peuples autochtones au Canada et au Brésil et dans la reconnaissance des droits de la Nature.

« Mes voyages dans plus de 40 pays et mes recherches m'ont convaincue que la guerre et la pauvreté sont intimement liées à la sur-exploitation des ressources terrestres et à un partage inéquitable de celles-ci. J'ai pu aussi constater que les modes de vie des peuples autochtones sont les plus à même de préserver Mère-Nature; ils savent exploiter ses ressources sans jamais l'épuiser car ils se reconnaissent eux-mêmes comme un simple maillon de la chaîne de vie. Il est urgent que l'homme retrouve sa juste place de gardien du Vivant, cela passe par une prise de conscience individuelle mais le droit pourrait accompagner ce cheminement. En effet, reconnaître la destruction des écosystèmes comme un crime semble nécessaire pour imposer par la loi, à nos gouvernements et à nos entreprises, la transition énergétique qui permettra de protéger notre environnement, de mieux respecter notre droit à la vie et celui des générations futures. C'est pourquoi je soutiens activement la reconnaissance du crime d'Ecocide et la création de Cours pénales – européenne et internationale – de l'Environnement et de la Santé, en tant que Porte-parole du mouvement citoyen End Ecocide on Earth »

2016, le constat est accablant

Pour exploiter des ressources minières, les compagnies prélèvent sans aucune précaution et laissent de véritables chaos : des forêts détruites, des lieux saccagés, des fleuves et cours d'eau détournés et pollués... et aussi, le plus souvent, cela donne lieu à des années de conflits voire de guerres tragiques. D'innombrables êtres humains sont tués ou doivent se cacher, fuir en quittant tout. De plus, des années plus tard, suite à l'empoisonnement des écosystèmes, les malformations, les souffrances physiques et psychiques accablent encore des populations sur plusieurs générations : l'exemple du Viet-Nam avec l'agent orange pulvérisé par avions sur de larges zones forestières par les Américains est flagrant.

L'Afghanistan est aussi un exemple typique : tout a commencé par des interventions militaires pour sécuriser le passage d'un gigantesque oléoduc. 40 ans après c'est encore le chaos et c'est hélas pareil pour bien d'autres pays en Afrique notamment.

Les océans et mers n'ont pas été épargnés : pollutions gigantesques, mais surtout

prédatons par des bateaux usines : les bancs de poissons nourriciers sont menacés d'extinction.

Sur les continents, les terres arables se meurent du fait d'engrais et de phytosanitaires en excès. L'érosion de la biodiversité est estimée à 43%. Chateaubriand disait « les forêts précèdent les hommes, les déserts les suivent ».

La colonisation des Pays du Sud par les Pays du Nord a engendré des prédatons démesurées de ressources minières non renouvelables mais pire, les trafics d'êtres humains en tant qu'esclaves puis comme main d'œuvre corvéable, enfants compris, se perpétuent aujourd'hui encore.

Les conséquences tragiques sont de plus en plus visibles du fait de migrations massives d'êtres humains dues aux guerres bien sûr mais aussi et surtout aux destructions des environnements nourriciers et des changements climatiques. Lorsque les milieux naturels sont détruits, la mort s'ensuit puisque l'auto suffisance alimentaire n'est plus possible.

Accords de Paris décembre 2015, un espoir ?

Légitimement, les pays « victimes » ont fait entendre leur voix et revendiqué l'application de leurs droits à l'environnement mais qu'elle est l'instance qui peut statuer ??



« Lors de la soirée One Heart One Tree à l'ouverture de la COP21 à Paris , ce fut l'occasion pour le Cacique Raoni et moi-même de rencontrer plusieurs personnalités pour les sensibiliser à l'écocide planétaire : ce fut surtout une occasion unique de remettre le projet d'amendements du Statut de la Cour Pénale Internationale portant sur le crime d'écocide à Ban Ki-Moon afin qu'il soit alerté de nos démarches. »

Les États sont quasi-impuissants.

Ce sont les STN - Sociétés Trans-Nationales - qui sont aux commandes : un nouvel acronyme pour masquer le terme multinationales trop connu, une manière de diluer encore davantage les responsabilités pour n'être jamais responsables et même être en capacité de porter plainte contre les États qui les empêcheraient d'agir comme elles l'entendent.

Pour empêcher les ONG de jouer leur rôle à savoir alerter sur la violation des droits fondamentaux de chacun, les STN sont présentes en permanence au sein des instances de décision comme notamment actuellement au parlement européen, dans les commissions où se prépare le traité transatlantique TAFTA ou le CETA (traité Europe/Canada).

Les STN sont au dessus de tout « high profit/low risk - gros profits/risques minorés) » Elles peuvent perpétrer les crimes écologiques les plus graves sans endosser les moindres responsabilités. 20 ans de travail pour obtenir une résolution peuvent être anéantis en une nuit : leur pouvoir est immense.

L'émission de télévision CASH Investigation du 2 février 2016 a fait état de la longue bataille menée à Haïti par les habitants d'une des îles. Ils avaient, à force de luttes et de recours des années durant, acquis enfin l'application d'une loi visant à exiger des mesures de protection contre les envols de pesticides testés en quantités massives sur des parcelles proches des lieux de vie : les quatre firmes visées Monsanto, Syngenta, Bayer SA et Dow Agro Sciences ont de suite fait appel et ont obtenu l'abrogation immédiate de cette loi. Le motif : des communautés ne sont pas légitimes à s'opposer à leur activité.

De même en Argentine, malgré les nombreux recours, les promesses de présidents engagés, ce sont des milliers d'hectares de forêts qui sont détruits, un immense bassin versant détourné, des terres nourricières englouties pour réaliser le gigantesque barrage de Belo Monte : un désastre pour toutes les communautés autochtones appelées à disparaître car sans alternatives qui leur conviennent.

La sagesse des peuples ancestraux, la clé de la survie ?

Il n'est qu'à feuilleter quelques revues spécialisées environnement d'il y a quelques années pour voir à quel point les alertes ont été lancées, les conséquences des pressions sur les écosystèmes anticipées, évaluées. Etait aussi évoquée l'importance à reconnaître la sagesse des peuples premiers qu'il fallait écouter et surtout dont il aurait enfin fallu s'inspirer !

L'Écologiste n° 27/automne 2008 titrait « Peuples premiers, une vision du monde

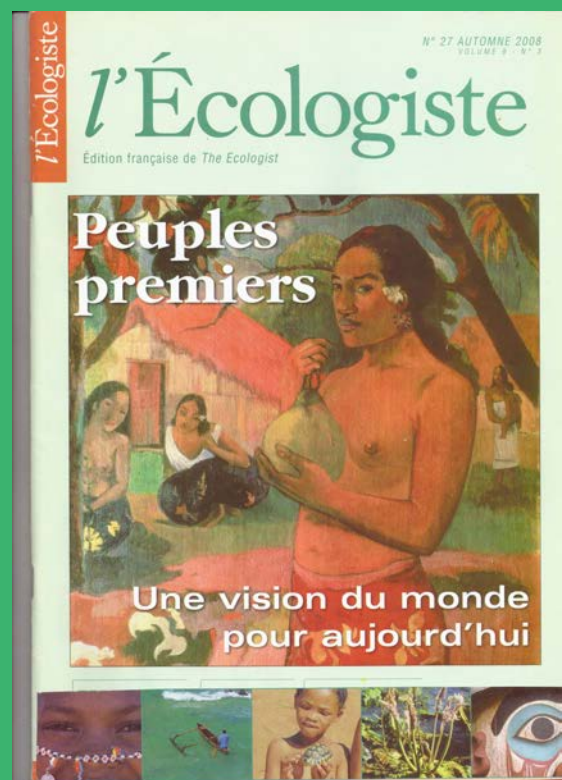
pour aujourd'hui »

Il nous a semblé à la fois réconfortant mais surtout indispensable de nous appuyer sur les jalons déjà posés en nombre plus important que d'aucuns ne soupçonnent. C'est cette approche qu'il nous faut contribuer à amplifier. Tout est apaisant et sécurisant dans ce dossier mais nous n'en extrayons que quelques extraits qui viennent justement conforter notre propos axé aujourd'hui sur la présentation de l'action initiée et portée par Valérie Cabanes.

« Il existe deux grandes manières de concevoir notre rapport à la nature : soit le mode de l'arrachement, soit le mode de l'attachement..... Les peuples premiers relèvent bien sûr d'une relation au monde sur le mode de l'attachement. : c'est cette conception et ses conséquences sur notre mode de vie qu'il est essentiel de comprendre pour la survie de nos propres sociétés.... »

« Partout où j'ai rencontré des Amérindiens , j'ai été touché par cette volonté d'affirmer leurs valeurs traditionnelles, non parce qu'elles sont anciennes mais parce qu'elles correspondent au mieux à l'équilibre entre l'homme et la nature »

Jean-Marie Le Clézio, prix Nobel de littérature



(.../...)

autres messages :

« Nos gouvernements ne parviennent pas à résoudre les problèmes auxquels ils sont confrontés ni à avoir la moindre prise sur les sociétés qui les ont portés au pouvoir. L'une des nombreuses raisons en est que nous surestimons les pouvoirs de la législation pour résoudre des problèmes d'ordre biologique, social et écologique....

... Nous avons tendance à ne focaliser notre intérêt que sur nos sociétés modernes. L'idée que l'expérience paléolithique puisse nous apporter quoi que ce soit est rarement

examinée même si elle totalise probablement 90% de l'existence des hommes sur cette planète. Penser que nous sommes exemptés des lois qui les gouvernaient en raison de notre familiarité avec la science et la technologie est un acte de foi qui sert à justifier la violation systématique de ces lois par des activités industrielles à laquelle notre société est soumise. On ne peut commander à la nature qu'en lui obéissant ... »

Teddy Goldsmith dont l'œuvre a été inspirée par les sociétés traditionnelles



« Nous ne sommes pas Kogis, Français, Suisses ou Colombiens, non, nous sommes des êtres humains, vivants, confrontés à la même nécessité de se parler, d'échanger, pour inventer ensemble une pensée et un chemin pour protéger la terre.

Pour cela, nous devons réinventer une pensée plus juste, plus en lien avec la nature. »

Miguel Dingula, Mamu Kogo

Nous avons rencontré à Lille lors d'une conférence à la Grappe les représentants de l'association Tchendukua - Ici et Ailleurs parrainée par Jean Marie Pelt « *L'être humain ne peut pas se passer de la nature. La nature peut se passer de l'être humain. Cette évidence devrait éclairer l'espèce humaine et inspirer sa posture majeure.* » : un moment d'émotion et de chaleur humaine.

Les peuples autochtones qui ont survécu au cœur de la nature peuvent « encore » nous transmettre quelques enseignements fondamentaux.

Valérie Cabanes a effectué plusieurs séjours au cœur d'une réserve amérindienne de la forêt boréale au nord du Canada : le deuxième grand poumon vert moins connu que la forêt amazonienne et encore immense.

« Ce sont les femmes qui m'ont fait comprendre comment en détruisant les écosystèmes, on détruit la vie ». Elle les a rencontrées dans le cadre de la défense de leur territoire face au projet d'un immense barrage sur la magnifique rivière La Romaine longue de 4000 Km à travers la forêt boréale et dont il s'agissait de détourner le cours. Ces femmes ne militaient pas pour posséder le territoire mais bien pour le protéger et le préserver pour les générations futures.

(.../...)

Des siècles durant, l'homme occidental, l'homme des Pays du Nord pétri d'une culture Judéo-chrétienne s'est investi gestionnaire du vivant considérant la nature à son service. Au siècle des lumières, il est au dessus de tout. Il est le maître de l'univers. Il méprise les peuples autochtones, « *les sauvages* ».

A l'ère industrielle il se croit investi des pleins pouvoirs : la technologie toute puissante est et sera capable de résoudre tous les problèmes. Cependant la fascination de la domination totale s'essouffle car aujourd'hui nous sommes tous témoins des conséquences quasi irréversibles dans bien des domaines et ce, sur l'ensemble de la planète. Comment stopper les derniers appétits démesurés ? Qui sont les responsables tout-puissants ?

Contrairement à ce que l'on pourrait penser les textes du droit international, ceux des droits de l'homme sont empreints d'humanité: ils n'ont rien à voir avec les textes du droit public ou ceux du droit administratif.

Les discours des Nations Unies ne sont pas ceux des États. Ils ont le mérite d'exister, l'on peut s'y référer mais cela a eu peu d'effets jusqu'à présent. Il est devenu évident que le droit international public n'est pas suffisant et qu'il faut aller plus loin.

Ce que propose Valérie Cabanes : l'écriture d'un droit de la Nature

C'est un changement profond qu'il faut opérer dans la manière d'appréhender les rapports entre l'homme et la nature. « *Il n'y a pas l'homme et l'environnement, l'homme est dans la nature... Quand on détruit les écosystèmes, on tue la Terre... c'est donc un crime, dit écocide* »

Grâce à sa formation de juriste en droit international elle est convaincue qu'il est non seulement nécessaire de s'appuyer sur les textes pour empêcher la réalisation de futurs projets particulièrement destructeurs mais, de plus, impératif de poser un cadre légal pour stopper les conséquences dévastatrices des

appétits toujours plus insatiables des STN.

Elle propose via le mouvement End Ecocide on Earth la création d'un cinquième crime contre la Paix, celui d'Ecocide, qui puisse être jugé par le droit pénal international. Jusqu'à présent le tribunal de La Haye juge le crime de guerre, le crime d'agression, le crime de génocide et le crime contre l'humanité et les hommes qui les ont commis. Pour les multinationales qui sont toutes puissantes, il n'existe rien pour les punir des prédatations et dégradations infligées aux écosystèmes et a fortiori aux êtres humains qui vivent en osmose avec eux. Il n'existe rien non plus pour protéger les droits des générations futures à vivre dignement dans un environnement sain.

Elle a participé à la préparation des textes qui ont été présentés par les représentants des peuples autochtones lors de la COP21 : ils ont eu un écho particulièrement intense, non dénué d'émotion car renforcés par des événements récents en prise directe avec le changement climatique telle la submersion des îles du Pacifique obligeant les habitants à quitter leurs lieux de vie ancestraux. Des représentants des victimes étaient présents ce qui renforçait le sentiment d'urgence à adopter des mesures drastiques.

En d'autres points du globe, ce sont les constructions de barrages immenses qui forcent au départ vers des lieux tout à fait différents plongeant les populations dans la précarité totale. De plus, lorsque, comme récemment au Brésil, un barrage cède c'est un désastre total pour les habitants des vallées en aval mais aussi pour les écosystèmes irrémédiablement détruits.

Ailleurs encore ce sont les projets d'extractions minières ou la monoculture sur des étendues à perte de vue qui ont contraint les populations à l'exode et à la perte progressive de leur identité culturelle : un bouleversement humain immédiat mais des conséquences sur le climat des années plus tard et qui se traduit maintenant par la montée irrémédiable des eaux un peu partout.

(.../...)

Qui oblige les peuples autochtones à partir irrémédiablement et de surcroît, de manière aussi violente ? Forêts primaires, grand fleuves ne sont-ils pas des biens communs ? Quelle différence avec ce qui été nommé « communs » autrefois ?

Quand actuellement nous parlons de bien commun nous pensons océans, grands fleuves, pôles, sols, forêts primaires, ressources eau douce, minières.... tout ce qui constitue les ressources que la Planète nous offre et cela sous-entend que tout serait à disposition, l'homme se considérant « hors » nature.

Pour les peuples premiers, vivant en osmose avec les écosystèmes ce sont les communs – simplement - c'est à dire tout ce qui est à partager avec les autres formes de vie. Si les communs sont pollués, détruits, une ère différente s'instaure, l'extinction progressive des êtres humains devenant irrémédiable. En Afrique le « pacage » est encore pratiqué. Le glanage était encore toléré il y a peu dans nos campagnes et l'on pouvait penser que c'en était fini de la notion de communs. Mais un regain d'intérêt semble renaître

Nous avons gardé un article de **Bertrand Rothé** fin décembre 2015 dans le journal Marianne car faisant écho à nos recherches et préoccupations sur la valorisation des espaces publics par les citoyens en lieux de partage et d'agriculture en ville thème du Bouffée d'air n° 139.

C'est son titre qui a attiré notre attention : « **Les communs, la vraie idée révolutionnaire** » ! L'article commence par un historique d'une pratique très ancienne.

« *A la première révolution agricole à l'époque néolithique... celle pendant laquelle les hommes ont commencé à s'approprier les terres ou champs, les communs étaient les forêts pour la chasse et le bois, et les endroits dédiés aux troupeaux récemment domestiqués... la loi sur les « enclosures » au*

Moyen Age et plus tard la révolution libérale les feront disparaître pour instaurer la propriété privée » ...

mais se poursuit par le regain d'intérêt que suscitent les moindres espaces où il est possible aujourd'hui de faire pousser de quoi se nourrir: cela ne peut qu'interpeler et conforter la nécessité d'un retour à davantage de pragmatisme.

un concept pas vraiment oublié par conséquent ?

Il cite les travaux de l'Américaine **Elinor Ostrom** qui, en 2009, a reçu le prix Nobel d'économie alors qu'elle est une spécialiste de sciences politiques pour avoir étudié les exemples de gestion commune de forêts et prairies de haute montagne qui perdure depuis plus de mille ans, aujourd'hui encore même au Japon ou en Suisse, aux Philippines pour des pratiques d'irrigation. La clé de la réussite : la confiance et l'interdépendance entre usagers. Évidemment « par les temps individualistes qui courent, c'est assez difficile à maintenir : chaque commun est un cas particulier, il n'y a pas de recette ».

L'idée que les biens deviennent communs parce qu'ils sont gérés en commun a donné lieu à une explosion d'initiatives inattendues car dématérialisées : celles des logiciels libres, ouverts à tous ceux qui sont connectés. Des militants écologistes s'appuient aussi sur ce qu'Elinor Ostrom appelle « les communs naturels » en réaction au développement des semences Monsanto, la privatisation de savoir-faire locaux ou la privatisation de l'eau ...

Il semblerait que l'idée des « communs » soit mal connue en France alors qu'en Italie elle est devenue une « véritable mode ». Les réticences seraient liées à une méfiance, une confusion avec l'idée de bien public, services publics, rôle de l'État... à redéfinir : des idées à creuser car en lien avec les objectifs du rôle des associations loi 1901 « mettre en commun d'une façon permanente, connaissances, activité, dans un but autre que de partager des bénéfices.

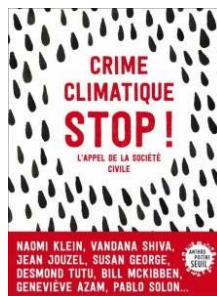
Les communs ne se substituent pas à l'intérêt général et le retour de ces pratiques est aussi un atout précieux pour ralentir voir repousser les pressions liées à la privatisation des services publics au cœur des objectifs du TAFTA (traité transatlantique libre échange) que nous avons déjà évoqué. Notre vigilance reste en alerte : heureusement les réseaux se sont multipliés en Europe.

Si Valérie Cabanes parle des communs et rappelle leur pratique évidente au sein des communautés qu'elle a côtoyées c'est pour dénoncer avec plus de vigueur encore la montée en puissance de destructions massives de communs inestimables : elle évoque notamment la catastrophe de Fukushima qui risque de détruire à long terme un commun planétaire, l'océan pacifique.. en France elle dénonce le laxisme de représentants EDF qui ont permis des rejets de plutonium dans la Loire, quotidiennement pendant 5 ans, il y a 30 ans.

Comment juger les coupables d'écoside si des juges ne sont pas formés au fait de sanctionner un État, une multinationale, une entreprise..., en s'appuyant sur des articles précis. La justice pénale doit évoluer. C'est une révolution qu'elle propose avec la création d'une chambre spéciale au tribunal de La Haye : il faut modifier le Statut de Rome, fondateur de la Cour Pénale Internationale (CPI) en vigueur depuis 2002. L'un des principes clé du texte de 17 amendements proposés au Statut de la CPI est le principe de précaution élevé au rang de norme.

Parmi les points forts : stop aux compensations financières factices – stop à la dilution des responsabilités – stop au dogme du progrès lié à l'unique croissance – oui à la levée de l'impunité des dirigeants de multinationales, responsables à titre

individuel d'actions qui menacent gravement l'équilibre de la planète. Cela les empêcherait certainement de prendre des décisions aussi néfastes que celle par exemple d'explorer les pôles à la recherche de pétrole. Cela leur donnerait la possibilité de dire non - Il faut passer à des décisions préventives, résister aux dogmes du monde économique « **il faut revenir à une complicité avec la terre** » Pierre Rabhi.



Le texte a été remis à Ban Ki Moon et à bien d'autres États lors de la COP 21, au vu du monde entier. Si seulement l'un d'entre eux demandait une conférence sur ce sujet : elle aurait lieu. C'est en cela que la COP 21 a été très importante et qu'un espoir de changement est possible.

La déclaration du droit des peuples autochtones a été « âprement » rédigée sous leur influence, cela est tout à fait perceptible. Elle n'a été adoptée qu'en 2006 après trente ans de négociations.

Quand ils tentent de réoccuper leurs territoires, les Guarani sont attaqués et assassinés par des hommes de main armés à la solde des nouveaux propriétaires de leurs terres ancestrales.

Photo Survival

Nous, les Indiens, nous sommes comme les plantes. Comment pouvons-nous vivre sans notre terre, sans notre sol ? Marta Guarani - Brésil



Autrefois, on pouvait prévoir le temps qu'il allait faire. Les signes et les savoirs ont perdu de leur justesse. Les anciens repères sont faussés, le monde a trop changé maintenant.' Veikko Magga, éleveur de rennes finlandais

Et en France !!

Il est aussi possible, de se référer tout simplement à l'article 714 du code civil « *il est des choses qui appartiennent à personne et dont l'usage est commun à tous* » ??

Nous en avons conscience mais ne savons pas stopper une dérive qui nous semble pratiquement hors de portée. Le film Les saisons de Jacques Perrin nous immerge au sein de la vie de grandes forêts et se termine sur un très faible espoir de sursaut encore possible. Le film DEMAIN quant à lui nous enchante par les initiatives multiples qui émergent de partout et qui sont autant de petites étincelles à entretenir et surtout à amplifier.

le 2 février 2016 à 15:54

Victoire ! Au Canada, un accord historique pour la forêt

C'est une victoire très importante qui vient d'être remportée pour la protection des forêts au Canada. Le gouvernement de Colombie-Britannique et les autorités d'une vingtaine de communautés autochtones viennent d'adopter un accord pour protéger l'une des plus grandes forêts tempérées du monde : la forêt du Grand Ours. Un précédent qui pourrait s'étendre dans le reste du pays, et qui vient couronner des années de campagne pour Greenpeace.

Un sanctuaire forestier

La forêt humide du Grand Ours s'étend sur plus de trois millions d'hectares, soit environ la taille de la Belgique, de la côté sud de la province de Colombie-Britannique jusqu'à l'Alaska, vers le nord. Elle abrite des arbres millénaires ainsi qu'une biodiversité exceptionnelle.

Notre recherche à partir de l'interview de Valérie Cabanes nous a menés plus loin que nous ne le pensions. Cela nous réconforte, nous rassure car partager nos découvertes nous semble en phase avec la démarche « COP21 » à savoir la montée en puissance des actions à mener par les citoyens eux-mêmes, ensemble, soutenus par un courant de pensée bien plus large et universel que nous ne le pouvions l'imaginer.

Un grand élan ??

L'accord prévoit de sanctuariser 85% de ce vaste territoire forestier, ce qui signifie tenir toute exploitation forestière à distance. Quant aux 15 % restant, soit 550 000 hectares, ils seront soumis aux normes les plus strictes en Amérique du Nord en matière d'exploitation forestière commerciale. Cette réglementation permettrait d'éviter le rejet d'environ 640 000 tonnes de carbone dans l'atmosphère par an.

Cet accord est surtout une grande avancée en faveur des droits des peuples autochtones, dont les moyens de subsistance dépendent de la forêt. Pour la première fois, l'Etat comme le secteur industriel se placent dans une perspective de collaboration avec ces communautés – une manière d'intégrer ces entités politiques ancestrales dans l'économie canadienne, tout en préservant durablement leur mode de vie.

Dans le cadre de la semaine européenne du développement durable EDA participe à la fête de l'Environnement et des Solidarités

le week-end des 28 et 29 mai 2016 sur le thème de l'agriculture en ville, la nourriture à portée de mains.

samedi 28 mai de 15h à 17h : rencontres avec les représentants d'associations pratiquant l'agriculture en ville et celles qui souhaiteraient commencer - visite de la ferme urbaine. Une petite restauration froide à partir de légumes locaux sera préparée par les membres de l'association MAGDALA.